

22 April 2024

EM/2024/21

Invitation aux organisations observatrices à la onzième session plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES 11)

Chers représentants des organisations observatrices et des autres organisations parties prenantes,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la onzième session plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES 11), qui se tiendra **du 10 au 16 décembre 2024 au Mercure Hotel Windhoek, Corner of Auas, 9000 Aviation Road, Windhoek, Namibie**. Les membres des délégations dûment inscrits pourront visionner l'évènement en ligne. Une journée des parties prenantes sera organisée le **9 décembre 2024**. Une lettre d'invitation adressée aux gouvernements a été envoyée et est disponible [ici](#).

L'ordre du jour provisoire de la onzième session plénière est disponible sur le site Web de l'IPBES à l'adresse <https://www.ipbes.net/events/ipbes-11-plenary>.

La participation à l'IPBES 11 est ouverte uniquement aux délégués officiellement désignés par leur gouvernement ou par des organisations accréditées en tant qu'observateurs aux précédentes sessions plénières (<https://ipbes.net/accredited-organisations>). Chaque membre désigné d'une délégation est tenu de remplir le formulaire d'inscription en ligne sur <https://www.ipbes.net/ipbes-11/registration> **dès que possible, et au plus tard le 30 septembre 2024**. L'inscription individuelle est nécessaire pour accorder l'accès aux documents de session et partager les détails de connexion à la réunion. Il convient de noter qu'un compte utilisateur IPBES est nécessaire pour remplir le formulaire d'inscription. Il est possible de créer un compte utilisateur sur <https://ipbes.net/user/register>. Compte tenu du temps de traitement des visas, et pour assurer la participation à la réunion, les délégués qui ont besoin de visas d'entrée en Namibie sont fortement encouragés à télécharger leurs lettres de candidature et à s'inscrire dès que possible. Pour déterminer si vous avez besoin d'un visa pour vous rendre en Namibie, il convient de contacter le consulat ou l'ambassade de Namibie dans votre pays ou visiter le site Web : <https://namibian.org/namibia/travel-advice/visa>. Il convient de noter qu'un visa peut également être nécessaire pour le transit par certains pays.

Il convient de noter également qu'une inscription distincte est nécessaire pour la journée des parties prenantes sur <https://www.ipbes.net/ipbes-11/stakeholder-day/registration>. L'inscription à la Journée des parties prenantes ne donne pas accès à la onzième session plénière de l'IPBES. L'inscription à la journée des parties prenantes devrait se faire d'ici le 10 novembre 2024.

Informations pour les organisations cherchant à être accréditées

Tout organisme, organisation ou agence, national ou international, gouvernemental, intergouvernemental ou non gouvernemental, y compris les organisations et les représentants des peuples autochtones et des communautés locales, qui est qualifié dans les domaines couverts par l'IPBES peut demander à être admis en tant qu'observateur. La Plénière décidera de l'admission de nouveaux observateurs conformément à la procédure provisoire décrite au paragraphe 22 du rapport de la première session plénière (IPBES/1/12, disponible sur <https://ipbes.net/document-library-catalogue/ipbes112>). Pour demander l'admission en tant qu'observateur, **un représentant** de l'organe, de l'organisation ou de l'agence cherchant à être accrédité est tenu de soumettre une lettre officielle, signée par le chef de l'organisation, informant le secrétariat de l'IPBES de son souhait d'être représenté à la onzième session plénière et fournissant des informations pertinentes via le formulaire de candidature en ligne disponible sur <https://www.ipbes.net/ipbes-11/accreditation> **avant 18 heures, heure d'été d'Europe centrale, le 2 septembre 2024.**

Le Bureau de l'IPBES communiquera la liste des nouvelles organisations qu'il recommande à la Plénière pour admission en tant qu'observateurs à la onzième session plénière avant le **16 septembre 2024**. Les délégations des organisations dont l'admission est recommandée en tant qu'observateurs peuvent ensuite télécharger la communication officielle contenant les noms des membres de leur délégation sur <https://www.ipbes.net/ipbes-11/nomination-letters-and-credentials> et s'inscrire sur <https://www.ipbes.net/ipbes-11/registration> avant le **30 septembre 2024**. L'inscription à la session sera confirmée par le secrétariat après réception de la communication officielle.

Je vous remercie à nouveau pour votre soutien continu à l'IPBES.

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos respectueuses salutations.



Dr Anne Larigauderie | Secrétaire exécutive

